



TRAIL DE COMIN 2021
CHARTRE DU COUREUR
ENGAGEMENT POST-COVID-19

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'événement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port du masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée.

> Ne pas cracher au sol.

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.

> Ne pas jeter des déchets sur la voie publique.

> Respecter et laisser les lieux publics propres.

> Etre équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet ...)

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédents la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « AntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Lieu, date et nature de la compétition :

2 courses se déroulent le samedi 16 octobre 2021. Le 1^{er} départ est à 14h00 et second à 15h00. Ils pourront se faire par vague pour cause de COVID.

Le 14,65 km se déroule sur la commune de Bourg-et-Comin (02160). Le départ et l'arrivée sont au stade communal. Le parcours est principalement constitué de chemin et quelques routes sont à traverser. Le parcours représente un dénivelé de 154m.

Le 3,6 km se déroule sur la commune de Bourg-et-Comin (02160). Le départ et l'arrivée sont au stade communal. Le parcours est principalement constitué de chemin et quelques routes sont à traverser. Le parcours représente un dénivelé de 100m.

Organisateur :

Cette course est organisée par l'association « Bourg en fête » dont les coordonnées sont les suivantes : Association Bourg en fête, 20 rue du commerce (mairie) 02160 Bourg-et-Comin

Conditions de participation :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a. Catégorie d'âge :

Les compétiteurs engagés sur la course de 14,65 km doivent appartenir aux catégories suivantes : « Cadets », « Juniors », « Espoirs », « Séniors » et « Masters ».

Les compétiteurs engagés sur la course de 3,6 km doivent appartenir aux catégories suivantes : « Minimes », « Cadets », « Juniors », « Espoirs », « Séniors » et « Masters ».

b. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé Running » ou d'un « Pass'Running », délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive UFOLEP Athlé ; FCD ; FFSA ; FSPN ; ASPTT ; FSCF ; FSGT en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. (Les licences FFCA et FFTri ne sont plus acceptées depuis 2019)
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le certificat médical doit accompagner la demande d'inscription.

c. Autorisation parentale :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

d. Pass sanitaire :

Tous les athlètes majeurs doivent être munis d'un pass sanitaire pour participer à la compétition. Pour ceux qui ne sont pas vaccinés, ils doivent réaliser un test PCR de moins de 72h avant la date de la manifestation.

e. Droits d'inscription (hors frais internet)

Les inscriptions se feront uniquement par l'intermédiaire du site [Le sportif.com](https://www.lesportif.com)

Les droits d'engagement au 14,65 km sont fixés à 10€.

Les droits d'engagement au 3,6 km sont fixés à 8€.

Nombre de participants peut être limité.